

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 12-461-1935 ministériel rendant applicables à partir du 18 février 1935 les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1934 aux paiements commerciaux franco-sarrois.

n° 12-461-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 mai 1935

Numéro JO  
n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro  
31 mai 1935

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** l'arrêté ministériel du 16 février 1935 rendant applicables, à partir du 18 février 1935, les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1934 aux paiements commerciaux franco-sarrois; inséré au Journal officiel de la République française du 17 février 1935

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 388, du 25 février 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté ministériel du 16 février 1935 rendant applicables, à partir du 18 février 1935, les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1934 aux paiements commerciaux franco-sarrois.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. DE COPPET.**